

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 05084

Numéro SIREN : 424 951 820

Nom ou dénomination : 2 B

Ce dépôt a été enregistré le 28/12/2021 sous le numéro de dépôt 74254



2 B

Société par actions simplifiée
Au capital de 6 032 euros
Siège social : 7 rue Paul Bert
92140 CLAMART

424 951 820 RCS NANTERRE

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2020

Certifié conforme
La Présidente

AUDIT CPA | 71 avenue Victor Hugo | 75116 PARIS
T. : 01 53 64 54 54 | www.audit-cpa.com
SAS au capital de 50.000 € | RCS PARIS B 452 868 318
Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Paris / Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes | Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Concessions, brevets et droits assimilés</i>	10 849	8 245	2 604	2 250
<i>Fonds commercial</i>	668 000		668 000	668 000
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériel et outillage</i>	2 386	2 386		
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	67 998	58 434	9 563	16 417
<i>Immob. en cours / Avances & acomptes</i>				
Immobilisations financières				
<i>Participations et créances rattachées</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>	24 585		24 585	24 585
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	773 818	69 066	704 752	711 252
Stocks				
<i>Matières premières et autres approv.</i>				
<i>En cours de production de biens</i>				
<i>En cours de production de services</i>				
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>				
Créances				
<i>Clients et comptes rattachés</i>	351 549	11 853	339 696	423 047
<i>Fournisseurs débiteurs</i>				
<i>Personnel</i>	3 353		3 353	
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	71 262		71 262	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	8 743		8 743	4 292
<i>Autres créances</i>				
Divers				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	23 958		23 958	23 958
<i>Disponibilités</i>	87 139		87 139	454 246
<i>Charges constatées d'avance</i>	6 231		6 231	3 248
TOTAL ACTIF CIRCULANT	552 235	11 853	540 381	908 790
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>				
<i>Prime de remboursement des obligations</i>				
<i>Ecarts de conversion – Actif</i>				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 326 053	80 919	1 245 133	1 620 042

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
<i>Capital social ou individuel</i>	6 032	8 000
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...</i>		
<i>Ecarts de réévaluation</i>		
<i>Réserve légale</i>	800	800
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves réglementées</i>		
<i>Autres réserves</i>		
<i>Report à nouveau</i>	966 224	877 290
Résultat de l'exercice	70 367	315 747
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 043 424	1 201 836
<i>Produits des émissions de titres participatifs</i>		
<i>Avances conditionnées</i>		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>		
<i>Autres emprunts obligataires</i>		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</i>		
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>		
<i>Emprunts et dettes financières diverses – Associés</i>		
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	28 141	39 179
<i>Personnel</i>	18 873	40 105
<i>Organismes sociaux</i>	34 902	86 460
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		42 910
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	60 857	78 384
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	8 944	22 230
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	123 576	270 089
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>	49 993	108 937
<i>Produits constatés d'avance</i>		
TOTAL DETTES	201 710	418 206
<i>Ecarts de conversion – Passif</i>		
TOTAL PASSIF	1 245 133	1 620 042

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2B

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 1 245 133 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 70 367 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

1 an

* Installations techniques : 5 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

 **Faits caractéristiques****Autres éléments significatifs**

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales de l'environnement économique mondial. Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

A la date d'arrêté des comptes des états financiers au 31/12/2020, il n'y a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Cependant, nous tenions à préciser les éléments suivants :

- La société a eu recours à l'activité partielle pour quelques salariés sur la période d'avril à septembre. Le remboursement de l'activité partielle s'est élevé à 3589.25 euros.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
<i>– Frais d'établissement et de développement</i>				
<i>– Fonds commercial</i>	668 000			668 000
<i>– Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>	3 554	7 294		10 849
Immobilisations incorporelles	671 554	7 294		678 849
<i>– Terrains</i>				
<i>– Constructions sur sol propre</i>				
<i>– Constructions sur sol d'autrui</i>				
<i>– Installations générales, agencements et aménagements des constructions</i>				
<i>– Installations techniques, matériel et outillage industriels</i>	2 386			2 386
<i>– Installations générales, agencements aménagements divers</i>	8 197			8 197
<i>– Matériel de transport</i>	14 648			14 648
<i>– Matériel de bureau et informatique, mobilier</i>	44 303	850		45 152
<i>– Emballages récupérables et divers</i>				
<i>– Immobilisations corporelles en cours</i>				
<i>– Avances et acomptes</i>				
Immobilisations corporelles	69 534	850		70 384
<i>– Participations évaluées par mise en équivalence</i>				
<i>– Autres participations</i>				
<i>– Autres titres immobilisés</i>				
<i>– Prêts et autres immobilisations financières</i>	24 585			24 585
Immobilisations financières	24 585			24 585
ACTIF IMMOBILISE	765 674	8 144		773 818

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2020
<i>Éléments achetés</i>	568 000
<i>Éléments réévalués</i>	100 000
<i>Éléments reçus en apport</i>	
Total	668 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 304	6 941		8 245
Immobilisations incorporelles	1 304	6 941		8 245
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 386			2 386
– Installations générales, agencements aménagements divers	5 718	496		6 214
– Matériel de transport	7 039	3 662		10 701
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	37 974	3 545		41 519
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	53 118	7 703		60 821
ACTIF IMMOBILISE	54 422	14 644		69 066

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 465 723 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts</i>			
<i>Autres</i>	24 585		24 585
Créances de l'actif circulant :			
<i>Créances Clients et Comptes rattachés</i>	351 549	351 549	
<i>Autres</i>	83 358	83 358	
<i>Capital souscrit – appelé, non versé</i>			
<i>Charges constatées d'avance</i>	6 231	6 231	
Total	465 723	441 138	24 585
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>Prêts récupérés en cours d'exercice</i>			

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
<i>Clients – factures à établir</i>	16 211
Total	16 211

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 6 032,00 euros décomposé en 377 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
<i>Titres composant le capital social au début de l'exercice</i>	500	16,00
<i>Titres émis pendant l'exercice</i>	-123	16,00
<i>Titres remboursés pendant l'exercice</i>		
<i>Titres composant le capital social à la fin de l'exercice</i>	377	16,00

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 201 710 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	28 141	28 141		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	123 576	123 576		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Groupes–Associés et autres dettes</i>	49 993	49 993		
<i>Produits constatés d'avance</i>				
Total	201 710	201 710		
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>Emprunts remboursés sur l'exercice</i>				
<i>Dettes contractées auprès des associés</i>				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
<i>Fournisseurs – fact. non parvenues</i>	25 611
<i>Dettes provis. pr congés à payer</i>	18 873
<i>Prov. C.S. & fis. s/Congés à payer</i>	7 474
<i>Taxe d'apprentissage CAP</i>	2 089
<i>Formation continue CAP</i>	1 966
<i>Cvae CAP</i>	257
<i>Clients – Avoirs à établir</i>	46 675
Total	102 945

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<i>Charges constatées d'avance</i>	6 231		
Total	6 231		

2 B

Société par actions simplifiée
Au capital de 6 032 euros
Siège social : 7 rue Paul Bert,
92140 CLAMART

424 951 820 RCS NANTERRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 70 367,25 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	70 367,25 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	966 224,31 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	1 036 591,56 euros
A titre de dividendes	35 000,00 euros
Soit 92,84 euros par action	
Le solde	1 001 591,56 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 1 001 591,56 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans un délai fixé par la Présidente.

L'Assemblée Générale prend acte que les Associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune); la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'Associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 35 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux Associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des Associés.

Certifié conforme

Société BEE-HOLDING
Représentée par Monsieur Patrice DE BLAS
La Présidente